
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	FICHE DE POSTE
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	Conseiller pédagogique départemental «PEDT »
@ : dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr	<p style="text-align: center; color: red;">Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection ou PPCR</p> <p style="text-align: center;">  Le dossier de candidature doit passer par voie hiérarchique pour tous les postes sollicités avant communication le 26/04/2019 à la DPE1D </p>

Le conseiller pédagogique départemental « PEDT » exercera ses missions sous la responsabilité de l'Adjoint à l'IA-Daasen en charge du premier degré. Affecté au vice-rectorat de Mayotte, il intervient sur les 17 communes.

Textes de référence : Circulaire n°2015-144 du 21 juillet 2015 – BO n°30 du 23 juillet 2015 – Décret 2008-775 /2015-883

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF. Il faut avoir une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.

Descriptif du poste :

Le conseiller Pédagogique Départemental est chargé de développer les orientations éducatives ministérielles et académiques. Il participe à la mise en œuvre du projet académique en lien étroit avec les IEN en charge d'une circonscription, l'adjoint à l'IA-Daasen en charge du 1^{er} degré et les services de l'état (Préfecture, Municipalités, DEAL...)

Missions du poste :

Le conseiller pédagogique contribue au niveau départemental à :

- Être force de proposition auprès du secrétariat général et de l'IA-Daasen.
- Renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des directeurs d'école, sur le fonctionnement, l'organisation des écoles et les relations avec les partenaires de l'école.
- S'assurer de la cohérence entre projets d'école et projets de la commune.
- Repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques et encourager les actions innovantes ;
- Assurer une veille et contribuer à la réalisation de ressources départementales ;
- Assister l'IEN et son équipe de circonscription ;
- Représenter l'institution ;
- Impulser et assurer la mise en œuvre de la politique éducative en synergie avec tous les services de l'état ;
- Assurer la coordination et l'encadrement des actions avec les différents partenaires ;

Connaissances et compétences attendues :

Outre une solide expertise pédagogique et didactique, le conseiller pédagogique devra faire valoir de fortes compétences de communication et une rigueur professionnelle. Avoir des connaissances relatives à la construction de bâtiments accueillant du public.

Il doit avoir :

- une connaissance des enjeux de la scolarisation ;
- une connaissance des problématiques liées aux constructions scolaires ;
- maîtrise de l'outil informatique en général ;
- des qualités de discrétion, de loyauté, de confidentialité ;
- une grande disponibilité et de la réactivité afin de faire face aux éventuelles urgences.

Contraintes et modalités de recrutement

Une bonne connaissance des spécificités de Mayotte est souhaitée. La charge de travail dépassant le cadre des heures scolaires, le conseiller pédagogique sera conduit à effectuer des déplacements dans le département.

Les candidats adresseront, par voie hiérarchique, leur candidature motivée au Vice-Recteur.

Ils feront l'objet d'un entretien par une commission. L'affectation sera prononcée à titre définitif, dans le cadre du mouvement départemental, sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

Contact : L'IENA et l'IA-DAASEN